



RÉGIE DE TRANSPORTS
Bus Abbeville Agglomération

A woman with long blonde hair, wearing a beige jacket, is smiling and looking at her smartphone while sitting on a bus. The background shows other passengers and the interior of the bus.

GUIDE du voyageur

bienvenue sur nos lignes



sommaire



Le réseau	3
Appli Mobile	4
Les titres de transport	6
Boutique en ligne	8
Les règles du savoir voyager	9
Services complémentaires	12
En cas de fraude	14
Les points d'intérêt	16
La prime transport	17

Bienvenue sur le réseau baag



Le réseau BAAG se compose de 7 lignes urbaines

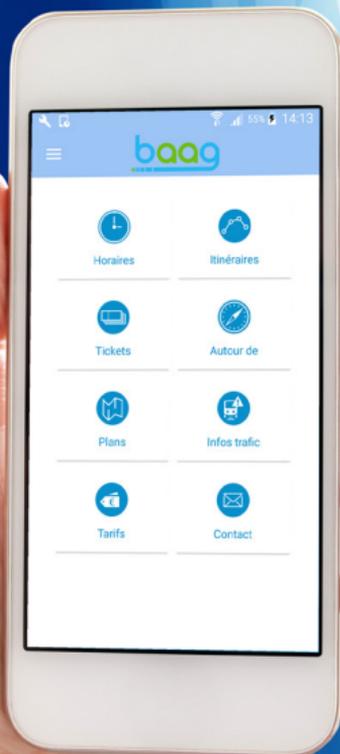
- 1** GARE > CENTRE COMMERCIAL > PONTHEIU > GARE
- 2** GARE > PONTHEIU > CENTRE COMMERCIAL > GARE
- 3** CITE SCOLAIRE > TROIS CHÂTEAUX > MENCHECOURT
- 4** CITE SCOLAIRE > SUCRERIE > TROIS CHÂTEAUX
- 5** YONVAL <> CAMBRON <> MAURTORT <> CITE SCOLAIRE
- 6** BRAY-LES-MAREUIL <> MAREUIL-CAUBERT <> CITE SCOLAIRE
- 7** NESTOR LETELLIER <> LA BOUVAQUE <> GRAND-LAVIERS <> CITE SCOLAIRE

et de 4 Lignes rurales

- R1** DRUCAT <> LE PLESSIEL <> ABBEVILLE
- R2** NEUFMOULIN <> CAOURS <> ABBEVILLE
- R3** EAUCOURT <> EPAGNE-EPAGNETTE <> ABBEVILLE
- R4** VAUCHELLES <> BELLANCOURT <> ABBEVILLE

Découvrez l'appli mobile

baag



Horaires

Découvrez en temps réel l'horaire de passage de votre bus.

Itinéraires

Trouvez facilement le meilleur trajet à prendre.

Tickets

Achetez et stockez vos titres de transport dans votre smartphone.

Autour de

Retrouvez les arrêts, lignes et points de vente les plus proches.

Plans

Visionnez les plans de ligne du réseau BAAG

Infos trafic

Soyez prévenu des éventuelles perturbations sur le réseau.

Tarifs

Découvrez toutes les offres tarifaires de BAAG.

Contact

Accédez à toutes les informations pour nous contacter.



À chacun son titre de transport !

Shopping en ville, travail, études, loisirs... Voyageur occasionnel ou régulier, BAAG met à votre disposition une large gamme de titres de transport adaptés à vos besoins et à vos déplacements.

VOUS VOYAGEZ OCCASIONNELLEMENT :



Ticket unité : 1,10 €

- Ticket vendu par le conducteur (à oblitérer dès l'achat)
- Ticket valable 1 heure
- Interdiction de faire 1 aller/retour avec le même ticket
- Correspondance gratuite entre les lignes du réseau BAAG



Ticket «Cœur de Ville» : 0,50 €

- Ticket vendu par le conducteur (à oblitérer dès l'achat)
- Valable uniquement pour un trajet Gare <> Cité Scolaire
- Correspondance non autorisée



Ticket journée : 4,00 €

- Ticket vendu par le conducteur ou à la boutique BAAG (à oblitérer dès la 1^{ère} montée)
- Correspondance gratuite entre les lignes du réseau BAAG



Ticket groupe : 5,50 €

(10 personnes + 1 accompagnateur)

- Ticket valable 1 heure
- Correspondance gratuite entre les lignes du réseau BAAG

VOUS VOYAGEZ RÉGULIÈREMENT :

Carnet de 10 tickets : 8,80 €

- Carnet vendu à la Boutique BAAG et chez les Dépositaires BAAG
- Ticket valable 1 heure
- Correspondance gratuite entre les lignes du réseau BAAG

L'abonnement mensuel : 3/18 à partir de 3,00 €

- Valable du 1^{er} au dernier jour du mois

L'abonnement annuel : 3/18 à partir de 17,50 €

- Valable du 1^{er} septembre au 31 août

L'abonnement mensuel : 19/25 à partir de 4 €

- Valable du 1^{er} au dernier jour du mois

L'abonnement mensuel : 26/70 à partir de 6,30 €

- Valable du 1^{er} au dernier jour du mois



VOUS ÊTES ÂGÉS DE PLUS DE 70 ANS > GRATUITÉ

Seuls les frais de confection de la carte vous seront facturés (5 €).

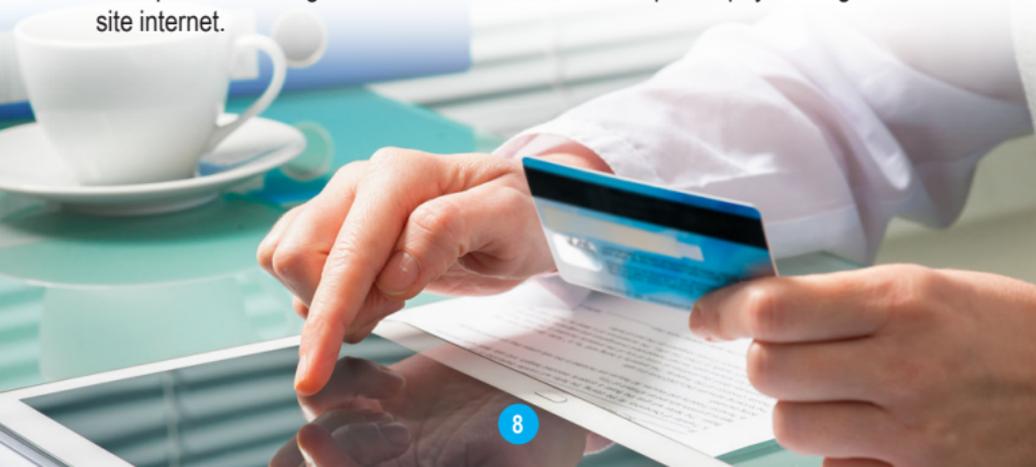


Rechargez votre titre en un clic !

Gagnez du temps, achetez vos titres de transport sur www.busbaag.fr

- Une boutique en ligne pour le rechargement de vos différents titres de transport (Ticket unité, Ticket Cœur de Ville, Ticket Journée, carnet de 10 tickets).
- Vous pouvez recharger à distance votre titre de transport et payer en ligne sur le site internet.

*La Boutique
BAAG
reste toujours à
votre disposition
dans le hall de la
Gare d'Abbeville.
03 22 24 84 84*



Les règles du savoir voyager

Les règles à retenir pour bien voyager



Les enfants de 3 ans et moins accompagnés voyagent gratuitement.



Les chiens guides d'aveugles sont admis dans le bus. Les animaux de petite taille sont admis dans les bus à condition d'être transportés dans un panier ou un sac.



Les landaus, poussettes, les trottinettes et vélos pliés sont admis gratuitement dans le bus, en dehors des heures de pointes néanmoins en cas d'affluence, l'accès peut vous être refusé.



Les paquets volumineux (maxi 40 cm) ne contenant pas de matière dangereuse ou de nature à incommoder les autres voyageurs sont admis dans le bus.



La correspondance est gratuite pendant une heure sur l'ensemble du réseau.



Sans titre de transport ou en possession d'un titre non validé, un procès-verbal d'infraction sera dressé.



Pour le confort de tous, utilisez des écouteurs pour écouter votre musique ou limitez-en le volume.

Les règles du savoir voyager



Chaque jour, l'équipe des Bus BAAG s'emploie à vous offrir un voyage de qualité

Le personnel de conduite doit appliquer strictement certaines règles :

- faire monter les passagers par la porte avant,
- refuser la montée et la descente en dehors des arrêts,
- par souci d'équité, s'assurer que chaque voyageur soit en possession d'un titre de transport,
- faire avancer les passagers vers le fond du bus afin de dégager l'entrée et faciliter la montée des passagers aux arrêts suivants.

Le conducteur vous accueille à bord de son véhicule et fait tout son possible pour :

- vous faire voyager dans les meilleures conditions de confort et de sécurité,
- respecter l'heure de passage aux arrêts, au mieux, en fonction des problèmes de circulation qu'il subit,
- garer son véhicule au plus près du trottoir pour vous faciliter la montée et la descente (toutefois, les autres véhicules peuvent parfois gêner et rendre la manœuvre impossible),
- conduire avec souplesse et attendre que les personnes soient installées avant de démarrer (cependant, il est également obligé de respecter les horaires et ne peut, de ce fait, perdre trop de temps),

- vous venir en aide si vous rencontrez une difficulté, mais concentré sur la route, il ne peut pas forcément voir tout ce qui se passe dans le bus,
- Pour votre sécurité au terminus de la ligne, le conducteur dispose de temps de repos. C'est pourquoi il peut parfois vous faire attendre avant de vous laisser monter dans le véhicule.

Un voyage en toute sécurité

Pour votre confort, le personnel de maintenance œuvre au quotidien pour mettre à votre disposition des véhicules entretenus et propres qu'il convient de respecter.

Un voyage en toute tranquillité

Pour garantir votre tranquillité, des agents sont présents sur le réseau. Ils ont pour mission de contrôler la validité des titres de transport et assurent un rôle de médiateur : ainsi, lors d'éventuelles incivilités, ils réagissent rapidement en privilégiant le dialogue.

Objets trouvés

Le ménage est effectué tous les soirs dans nos véhicules. Ainsi, les objets retrouvés dans les bus sont donc disponibles dès le lendemain à la Boutique BAAG. **Vous avez perdu un objet ?**
Contactez le 03 22 24 84 84





Le service **TAD** Transport à la demande

Du Lundi au Samedi, dans les quartiers non desservis par les lignes régulières, c'est vous qui réservez le passage des BAAG.

Le Transport à la demande est un service de transport collectif. Les conditions de ce service sont définies dans un règlement d'exploitation. Le TAD est accessible aux tarifs BAAG habituels. Si vous n'avez pas de titre de transport, le conducteur vous vendra un ticket qui vous permet la correspondance gratuite durant une heure sur l'ensemble des lignes du réseau.

Réservation TAD :

Qui peut réserver ce service ?

Ce service est accessible à tous hormis :

- Les enfants non accompagnés de - de 10 ans.
- Les animaux, sauf animaux d'assistance pour les personnes handicapées

- Le transport de groupe pour les associations, sorties scolaires, centres de loisirs.
- Le coût du trajet est de 1,10 €

Comment adhérer au TAD ?

Une inscription préalable est nécessaire auprès de la Boutique BAAG par téléphone au 03.22.24.84.84 ou en ligne : www.busbaag.fr

Avec le service TAD, vos déplacements sont plus économiques et écologiques grâce à nos véhicules de transport mieux adaptés (voitures ou minibus).

Du Lundi au Vendredi, le service TAD n'est pas ouvert aux abonnés à la carte 3/18 fréquentant un établissement scolaire.

TAD POUR ABBEVILLE

Toutes périodes, du lundi au samedi de 7h30 à 11h45 et de 13h45 à 18h.

TAD POUR LES COMMUNES RURALES

Le transport s'effectue dans les deux sens Abbeville <> communes. Celles desservies sont Bellancourt, Brayles-Mareuil, Caours, Cambron, Drucat, Eaucourt-sur-Somme, Epagne-Epagnette, Grand-Laviers, Neufmoulin, Vauchelles-les-Quesnoy et Yonval.

Période Scolaire

Du lundi au vendredi : le matin, départ vers Abbeville avec la ligne régulière ainsi que le retour du soir vers les communes. Entre ces deux horaires, service proposé de 9h à 11h45 et de 14h à 15h30. Le Samedi service proposé de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h.

Pour Mareuil-Caubert : tous les samedis et pendant les périodes vacances : de 9h à 11h et de 14h à 17h

Période Vacances

Du lundi au samedi de 7h à 12h30 et de 13h30 à 18h.

Pour Mareuil-Caubert du lundi au vendredi départ à 7h30.

La réservation du TAD, c'est simple comme un coup de fil !

- 1** Choisissez votre déplacement (les arrêts TAD du réseau sont identifiés sur les plans par le logo TAD).
- 2** La veille de votre déplacement avant 18h (12h le samedi pour le lundi), appelez la Boutique BAAG au 03 22 23 84 84 pour réserver.
- 3** À l'heure convenue un véhicule BAAG viendra vous chercher à l'arrêt demandé (la réservation sera validée dans la limite de capacité de transport d'un arrêt TAD à un autre arrêt TAD).

La réservation téléphonique, au même titre que l'annulation est OBLIGATOIRE.



Evasion est le service pour les personnes à mobilité réduite du réseau BAAG qui propose une prise en charge au domicile et une dépose à l'adresse choisie, du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Les conditions de ce service sont définies dans un règlement d'exploitation.

L'admission au service est possible pour les personnes titulaires de la carte d'invalidité à 80% ou par dérogation accordée par une commission d'accès au service, sur la base d'un avis médical motivé.

Pour plus de renseignements : Boutique BAAG 03 22 24 84 84



Nos agents sont habilités à vérifier la validité des titres de transport à tout moment de votre voyage

Vous devez alors être en mesure de présenter un titre de transport valide et complet.

L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE

Si vous êtes en infraction, vous avez la possibilité d'arrêter toute poursuite judiciaire en payant immédiatement une indemnité forfaitaire à nos agents de contrôle :

- Voyageurs munis d'un titre de transport non valable ou non complet (titre de transport non validé...) : **de 35 € à 75 €***
- Voyageurs sans titre de transports (absence de titre, titre de transport périmé, déchiré, illisible, coupons sans carte...) : **de 35 € à 75 €***
- Toutes autres infractions de 4ème classe ou de non-respect du règlement (fumer dans le véhicule, utilisation des dispositifs de sécurité, pieds sur siège...) : **de 90 à 375 €***

* Tarifs susceptibles d'être actualisés.

LE PROCÈS-VERBAL D'INFRACTION

À défaut de règlement immédiat, nos agents recueillent votre identité afin d'établir un procès-verbal d'infraction. Celui-ci indique la somme totale à payer, sur la base d'une indemnité forfaitaire à laquelle peuvent s'ajouter des frais de dossier, d'une valeur de 3 €. Dans un délai maximum de deux mois, vous devez adresser votre règlement à : Boutique baag - hall de la Gare 80100 Abbeville.

Pendant cette période, il vous est possible d'envoyer une contestation motivée à l'adresse suivante : Régie des Transports de la CABS - Place de la Gare 80100 Abbeville.

L'AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE

Passé le délai légal de deux mois après le jour de l'infraction :

- La transaction n'est plus possible.
 - Le dossier est transmis, sans autre avis, au Procureur de la République.
- Des poursuites judiciaires peuvent être engagées. Vous êtes alors redevable d'une amende forfaitaire majorée, recouvrée par le Trésor Public, d'un montant de 180 € ou de 375 € (valeur avril 2011).

Points d'intérêt



culture

NOM	ADRESSE	LIGNES	ARRÊTS
Conservatoire de musique et de danse	23, rue Lesueur	1 2 5 6	Saint -Vulfran
Théâtre d'Abbeville	Boulevard Vauban	1 2 3 4 5 7	théâtre
Espace culturel St-André	Rue du Moulin Quignon	1 2 3 4	Espérance
Musée Boucher de Perthes	24, rue du Gontier Patin	3 4	Beffroi
Cinéma	Rue de Menchecourt	3 4	Sucrerie
Maison pour tous	1, Place Saint Jacques	5	Pasteur

parcs & jardins

NOM	ADRESSE	LIGNES	ARRÊTS
Parc d'Emonville	26, Place Clemenceau	1 2 3 4	Pilori
Parc de la Bouvaque	Boulevard de la République	5	Bouvaque

NOM	ADRESSE	LIGNES	ARRÊTS
Société des courses	Hippodrome Chemin des courses		Malicorne
Bowling des 2 Vallées	Zac des 2 Vallées rue Maqueron	   	Les 2 Vallées
Piscine L'Aqu'Abb	Allée du 8 mai 1945	  	République Piscine Pilori
Centre Omnisports	19, rue Josse Van Robais	  	
Stade Paul Delique	48, Chemin des Postes	 	Moulin Quignon
SCA Tennis	46, Chemin des Postes	   	Moulin Quignon
Stade Jean Barsol	Rue du Haut	 	Verger
Boxe Abbevilloise	Petite rue Champ de Mars	   	Théâtre

NOM	ADRESSE	LIGNES	ARRÊTS
Hyper U	1, Avenue du Président Vincent Auriol	   	Centre commercial
Carrefour	Rue des Cordeliers	   	Jaurès Cordeliers
Carrefour	1, Route d'Amiens		Sauvagine
Intermarché	Rue du Haut	 	Sucrerie

NOM	ADRESSE	LIGNES	ARRÊTS
Collège Millevoye	38, Boulevard Vauban	      	Cité Scolaire Vauban
Collège Ponthieu	1, Av. du Prés. René Coty	   	Ponthieu
Collège Notre Dame	24, Place Clemenceau	  	Pilori
Lycée Agricole EPLEFPA de la Baie de Somme	21, rue du Lieutenant Caron	 	République
Lycée Boucher de Perthes	1, rue Paul Delique	      	Cité scolaire
Lycée Saint-Pierre	24, Place Clemenceau	  	Pilori

NOM	ADRESSE	LIGNES	ARRÊTS
Pôle Emploi	11, rue Paul Vimereu	 	Les Deux Vallées
Société des Transports Publics	82, rue Saint-Gilles Rue Paul Vimereu	 	Saint-Gilles René Dingenon
Eurovia	Route de Doullens	   	Platanes
Accueil de loisirs	82, rue Saint Gilles	 	Saint-Gilles

NOM	ADRESSE	LIGNES	ARRÊTS
Parc d'activités «Les 2 Vallées»	Lieu-dit Parcs d'activités		Les Deux Vallées
Zone d'activités de Vauchelles	Rue des Chênes		Trois Châteaux
Zone d'activités des Trois Châteaux	Rue de l'Égalité		Trois Châteaux
Zone d'activités Les Sauvagnes	Route d'Amiens		Sauvagine

LE SAVIEZ-VOUS ? la prime transport

COMPRENDRE LA PRIME TRANSPORT

Grâce à la prime transport, votre employeur prend en charge en charge 50% du coût de votre abonnement de transport public (réseaux urbains et suburbains de Transports en commun et SNCF) entre votre domicile et votre lieu de travail.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, l'indemnisation des frais de transports publics des salariés* entre le domicile et le lieu de travail est obligatoire pour l'employeur.

* Pour un salarié à temps complet ou à temps partiel supérieur à une mi-temps. Pour un temps partiel inférieur à une mi-temps, la prise en charge se fait au prorata du temps travaillé.

Tous les abonnements mensuels et annuels sont concernés par la prime transport.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Pour bénéficier de la prime transport*, pensez à demander lors du renouvellement de votre abonnement à la boutique BAAG un justificatif d'achat que vous fournirez à votre employeur. Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de votre employeur.

*Décret n°2008-1501 du 30/12/2008 relatif au remboursement des frais de transport des salariés du privé / Décret n°2010-676 du 21/06/2010 relatif au remboursement des frais de transport pour les agents du public.

où acheter vos billets ?

PLUS PROCHES DE CHEZ VOUS : LES DÉPOSITAIRES BAAG

VENTE DE CARNETS DE 10 TICKETS

- Tabac Presse du Soleil Levant - Place du Soleil Levant
- Librairie «Le Mot Passant» - 9, Place de l'Amiral Courbet
- Bar Tabac «Le Rive Droite» - Rue Ledien
- Fleuriste «Eddy Fleurs» - Chaussée de Rouvroy
- Bar Tabac «Le Tip-Top» - Boulevard de la République

la Boutique Baag

Hall de la Gare SNCF
Place de la Gare

03 22 24 84 84

